

	PAGES
CHAPITRE III. — Le principe technique de la non-affectation des recettes et des dépenses.....	105
A) Les affectations comptables orthodoxes.....	107
B) Les affectations comptables exceptionnelles; les comptes spéciaux.....	120
C) L'affectation des fonds.....	137
CHAPITRE IV. — Le Trésor.....	145
A) Le fonctionnement du Trésor.....	146
B) Le rôle administratif du Trésor.....	160
C) Le rôle monétaire du Trésor.....	164
D) Examen critique du Trésor.....	180
CHAPITRE V. — L'évolution moderne et les « brèches dans la muraille ».....	184
A) Causes de l'évolution d'après-guerre.....	186
B) Les diverses manifestations de l'éclatement des règles de la comptabilité publique.....	191
C) Les conséquences du mouvement centrifuge.....	212
D) La réaction centripète.....	217
E) Conclusions.....	237
TABLE DES MATIÈRES DU TOME PREMIER.....	243

INTRODUCTION

LA NATURE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Lorsque l'occasion me fut offerte de publier une étude sommaire des règles de la comptabilité publique, j'ai accepté cette tâche à la fois avec beaucoup de plaisir et avec une certaine appréhension.

Avec beaucoup de plaisir, parce que les règles de la comptabilité publique mériteraient une place de choix dans les programmes d'enseignement supérieur. Elles constituent une sorte de droit commun, suivi non seulement au ministère des Finances, à la Cour des Comptes et au Conseil d'État, mais aussi dans toutes les grandes administrations. Malheureusement, il arrive souvent, à l'heure actuelle, que des fonctionnaires pénètrent dans le domaine de la comptabilité publique un peu comme M. Jourdain pénétrait dans le domaine de la prose. Il est temps de comprendre qu'une culture administrative ne peut être complète si elle ne compte pas cette branche essentielle de notre droit public.

Si j'éprouve cependant une certaine appréhension, c'est que ce sujet jouit d'une solide réputation d'ésotérisme. Il s'ensuit que les esprits prennent facilement à son égard trois positions : ou bien un respect dogmatique qui dissimule mal une incompréhension profonde ; ou bien un effort d'exégèse qui rappelle les discussions de Byzance ; ou bien encore une réaction iconoclaste contre un formalisme que l'on condamne à priori comme une des manifestations les plus fâcheuses de la routine bureaucratique.

Mon but modeste est de lever le voile, de sortir l'idole de sa niche et de la présenter telle qu'elle est. Le lecteur s'apercevra très vite que ce n'est pas une idole, que c'est en réalité un mécanisme un peu vicillot, encore très solide. Je voudrais en